

Procès-verbal

Secrétariat International de l'ITIE

Oslo, le 12 avril 2013

Sommaire

22-1 Message de bienvenue de la Présidente et adoption de l'ordre du jour	3
22.2 Rapport du chef du Secrétariat, y compris le suivi des points d'action.....	3
22.3 Discussion sur le plan de travail et le budget de l'ITIE 2013.....	3
22-4 Rapport du Comité des Finances	4
22-5 Rapport du Comité de Gouvernance.....	5
22-6 Rapport du Comité de Candidature et de Sensibilisation.....	6
22-7 Rapport du suivi de la mise en œuvre et rapport sommaire du Fonds fiduciaire multi- donateurs de la Banque mondiale	7
Mauritanie et Yémen.....	8
22-8 Rapport du Comité de Validation	9
22-9 S'inspirer des progrès réalisés	10
22-10 Conférence mondiale de l'ITIE	15
22-11 Réunions du Conseil d'administration pour 2013.....	15
Autres questions	15
Liste des participants	16
Pays.....	16
Pays mettant en œuvre l'ITIE.....	16
Pays soutenant l'ITIE.....	16
Organisations de la société civile.....	16
Entreprises y compris les Investisseurs.....	17
Secrétaire du Conseil d'administration	17
Observateurs	17
Secrétariat international de l'ITIE.....	19
Annexe A : Résumé des décisions du Conseil d'administration sur la Validation – Oslo le 27 février 2013.....	20
Annexe B : Résumé des décisions du Conseil d'administration sur la Candidature à l'ITIE – Oslo, le 26 février 2013.....	23

PROJET DE PROCÈS-VERBAL DE LA 22^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

Oslo, les 26 et 27 février 2013

Mardi 26 février

22-1 Message de bienvenue de la Présidente et adoption de l'ordre du jour

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'administration. Le Conseil accepte la nomination d'Elda Fiorillo pour succéder à Marcello Dell'Orso en tant que suppléante d'Olivier Bovet, représentant l'Italie.

L'ordre du jour est adopté.

22.2 Rapport du chef du Secrétariat, y compris suivi des points d'action

Jonas Moberg attire l'attention des membres du Conseil d'administration sur les affichettes des derniers rapports ITIE publiés et souligne l'implication du Secrétariat international de l'ITIE dans l'examen de ces rapports. Il fait remarquer également que 273 personnes travaillent dans les différents secrétariats de l'ITIE à travers le monde et que 750 personnes participent aux travaux des Groupes multipartites.

Jonas indique que le Secrétariat international s'élargit et informe le Conseil d'administration des activités récentes menées par le Secrétariat dans le cadre de l'assistance aux pays mettant en œuvre l'ITIE et de la révision de la norme ITIE, dont l'organisation de réunions, la traduction de documents et les divers efforts de communication visant à accroître la sensibilisation à l'ITIE au sein des parties prenantes.

Les communications et la mise à disposition de services et de documents en plusieurs langues continuent de constituer une grande partie du travail du Secrétariat international. Le site Internet de l'ITIE a enregistré une augmentation de 40 pour cent de son trafic par rapport à l'année dernière. De nouvelles publications ont été récemment publiées, dont un projet de Guide des entreprises de l'ITIE et le Manuel des industries extractives compilé par la Banque mondiale.

22.3 Discussion sur le plan de travail et le budget de l'ITIE 2013

Le plan de travail et le budget de l'ITIE pour l'année 2013 ont été approuvés à Lusaka. Néanmoins, les membres du Conseil d'administration avaient besoin de temps supplémentaire pour en discuter, y réfléchir et les commenter.

Debra Valentine demande au Secrétariat d'identifier trois priorités majeures. Citant le plan de travail convenu, Jonas fait remarquer que les priorités majeures sont de soutenir les pays mettant en œuvre l'ITIE, notamment pour les aider à améliorer la qualité ainsi que la publication ponctuelle et régulière des rapports, de promouvoir l'ITIE, notamment dans les pays ciblés en priorité, et d'appuyer les activités du

Conseil d'administration de l'ITIE.

Alan McLean soulève la question de la nécessité de revoir et d'examiner les indicateurs de performance clés (IPC). La Présidente fait remarquer qu'il sera nécessaire de revoir les IPC à la lumière des décisions qui seront prises sur la nouvelle norme. Olivier Bovet suggère que les IPC servent éventuellement à dégager les conclusions de rapports ITIE, bien que l'on devra veiller à éviter une duplication des initiatives par rapport à celles prises par d'autres organisations. Anthony Richter demande des éclaircissements sur la manière dont le travail du Secrétariat est supervisé et évoque la nécessité de disposer d'un processus plus systématique pour examiner la performance du personnel. Jonas répond que, selon les Statuts de l'Association, il est lui-même responsable de la gestion du Secrétariat et que des systèmes sont en place pour évaluer la performance du personnel ainsi que d'autres procédures administratives. Jonas accueille toute suggestion visant à renforcer les systèmes en place. Par ailleurs, il indique que sa performance a récemment fait l'objet d'un examen lorsqu'une extension de son contrat lui a été offerte.

Jean Claude Katende affirme qu'il est nécessaire de collaborer au niveau national, par exemple en formant la société civile et les médias à la compréhension des données. Alfredo Pires souligne le rôle clé que les « nerds » et les « geeks » jouent dans le traitement des données issues des rapports ITIE.

Jonas indique que diverses activités de formation sont en cours, la formation en communication, appuyée par le GIZ (l'Agence allemande pour la coopération internationale), étant prévue pour les deuxième et troisième trimestres 2013. Il est d'accord avec le fait qu'il est nécessaire de collaborer davantage avec les médias et de consulter les divers partenaires, tels que Revenue Watch Institute. Jonas rappelle également au Conseil d'administration les activités prévues dans le cadre de la Conférence de Sydney visant à encourager une meilleure utilisation des données ITIE, comme par exemple un « hackathon » (une manifestation centrée sur l'emploi de données ITIE).

Jonas cite la publication prochaine du nouveau guide de communication ainsi que les pages pays accessibles sur le site de l'ITIE et la Conférence mondiale. Il fait référence à la gamme très étendue d'activités de communication entreprises par les secrétariats nationaux.

22-4 Rapport du Comité des Finances

David Diamond présente un compte-rendu des travaux du Comité des Finances au Conseil d'administration. La situation financière de la gestion internationale de l'ITIE est saine, avec un report significatif du solde de 2011 en 2012, et un financement accru. En 2012, le financement reçu a excédé la somme prévue dans le budget de 35 %. Cela s'explique en partie par le fait qu'un certain nombre d'entreprises sont devenues des entreprises soutenant l'ITIE en 2012, ainsi que par le fait que les financements prévus pour 2013 ont été mis à disposition en 2012.

David affirme que les éléments de la discussion préliminaire sur les implications financières de la nouvelle norme ITIE ont été inclus dans la préparation des documents sur le financement de la Validation et sur celui relatif au Groupe d'experts. Le Comité des Finances continuera de surveiller les développements concernant la norme ITIE pour en évaluer les implications financières.

Alan McLean fait référence au dépassement budgétaire de 10 % en 2012 et demande que le Conseil d'administration ou le Comité concerné puisse être informé des postes budgétaires devant faire l'objet d'un dépassement avant que celui-ci n'ait lieu. David explique que le Secrétariat a une vision claire et toujours actualisée des financements perçus, mais que les systèmes comptables ne permettent pas un compte-rendu aisé et en temps réel des dépenses. Pour le moment, le Comité des Finances analyse les

dépenses tous les six mois grâce à une comptabilité semestrielle et annuelle avant de transmettre ses conclusions et recommandations au Conseil d'administration. En se fondant sur le rapport comptable semestriel de janvier à juin 2012, le Comité des Finances a relevé et expliqué un certain nombre de postes budgétaires légèrement à la dérive, mais il fait remarquer que le Secrétariat a généralement respecté le budget 2012 et recommande au Conseil d'administration que les plans budgétaires restent inchangés. Néanmoins, le Comité des Finances convient d'explorer les possibilités d'élaborer un système d'information financière plus fréquente.

David ajoute que les Comités des Finances et d'Audit pourraient fusionner dans l'attente d'une revue de la gouvernance.

Mesures à prendre

Le Comité des Finances explorera la possibilité de produire des rapports financiers plus fréquemment.

22-5 Rapport du Comité de Gouvernance

Baiba Rubesa annonce qu'Alan McLean lui succèdera au poste de Président du Comité de Gouvernance en attendant l'élection d'un nouveau Conseil d'administration à Sydney. Elle signale que le Comité est actuellement en train d'élaborer des documents d'orientation destinés aux entreprises qui envisagent d'apporter un soutien aux Groupes multipartites, et qu'il présentera une proposition d'ici la prochaine réunion du Conseil d'administration.

Code de conduite

Baiba présente le document sur le Code de conduite. À des fins de contexte, Clare Short rappelle au Conseil d'administration les pratiques anciennes et relatives aux indemnités journalières démesurément élevées, versées aux membres du Groupe multipartite dans certains pays.

Jonas souligne que l'intention générale du Code de conduite n'est pas d'être contraignant d'un point de vue légal. Il rappelle au Conseil d'administration que des conséquences juridiques sont prévues au cas où des membres de l'Association contreviennent aux Statuts de l'Association. Des éclaircissements sont demandés sur la question de savoir si le Code constitue l'unique document destiné à réglementer le Secrétariat ou si un Code plus détaillé, semblable aux codes plus détaillés qui sont souvent appliqués dans le secteur privé de certains pays, est applicable au personnel à plein temps. Jonas répond en précisant que les procédures opérationnelles internes du Secrétariat et le manuel du personnel traitent de certaines des questions contenues dans le Code de conduite. Il est suggéré que, par le biais d'un processus de consultation, les Groupes multipartites mettent en œuvre leur propre code de conduite en s'appuyant sur ce projet de proposition.

Baiba propose de proroger la date d'échéance de la consultation pour que l'ensemble des Groupes multipartites dispose de suffisamment de temps pour commenter et, le cas échéant, approuver le Code de conduite proposé. Michel Okoko mentionne la nécessité d'organiser dans les pays des débats sur le Code de conduite.

Procédure de nominations

Le Comité de Gouvernance a été chargé d'examiner une procédure de nominations concernant le Conseil d'administration et la Présidence pour la période 2013-2015.

Certains membres demandent des éclaircissements sur la proposition de proroger la durée des mandats à trois ans. D'autres expriment des préoccupations sur la nécessité de renforcer les collègues et sur

l'absence de participation active de certains membres. Anthony Richter remarque que certains sous-collèges ont des arrangements informels avec des membres du Conseil d'administration n'ayant qu'un mandat de courte durée, ce qui nuit selon lui au principe de continuité. Il est convenu que le Comité de Gouvernance se penchera sur la question et formulera une recommandation au Conseil d'administration bien avant l'ouverture de la Conférence de Sydney.

Afin d'aborder entre autres ces questions, il est décidé que le Comité de Gouvernance mène une revue rapide de la gouvernance avant la réunion de Sydney.

Dans une discussion à huis-clos, hors de la présence de la Présidente, le Conseil d'administration discute des procédures de nomination du Président du Conseil d'administration pour 2013-2015 et convient de nommer Clare Short en tant que candidate à la Présidence de l'ITIE.

Mesures à prendre

Le Secrétariat doit lancer une consultation publique sur le Code de conduite.

D'ici le 15 avril, les membres du Conseil d'administration et d'autres parties prenantes doivent transmettre leurs commentaires sur le projet de Code de conduite au Comité de Gouvernance par l'intermédiaire du Secrétariat international.

Le Comité de Gouvernance doit étudier la prorogation du mandat du Conseil d'administration de deux à trois ans.

Chaque collègue doit nommer une personne qui dirigera le processus de nomination d'ici le 15 mars.

Le Secrétariat doit être informé de la procédure de nomination convenue par le collègue d'ici le 30 mars.

Les membres du Conseil d'administration doivent être informés des nominations au Conseil d'administration 2013-2015 d'ici le 30 avril.

Le Comité de Gouvernance finalisera les orientations à donner aux entreprises envisageant de soutenir les Groupes multipartites.

Le Comité de Gouvernance procédera à un examen de l'état de la gouvernance de l'ITIE avant la Conférence de Sydney et examinera notamment les perspectives d'une fusion des Comités des Finances et d'Audit.

22-6 Rapport du Comité de Candidature et de Sensibilisation

Anthony Richter fait un rapport sur les activités de sensibilisation au Conseil d'administration. Le Tadjikistan a déposé une demande de Candidature le 2 janvier 2013. Anthony Richter fait savoir qu'il a eu des contacts avec des membres de la société civile au Tadjikistan ou ayant des rapports avec ce pays et qu'il a été persuadé qu'il ne leur manque aucune latitude d'action pour poursuivre leur mission. Il indique également que le Comité se félicite de ce qu'une information de l'ICNL et du Département d'État américain soit contenue dans l'analyse du Secrétariat. Le Comité est satisfait que le Tadjikistan a rempli les Exigences en matière d'adhésion et recommande que le Tadjikistan soit admis en tant que pays Candidat à l'ITIE. Le Conseil d'administration approuve la recommandation du Comité. Les détails de la décision du Conseil sont présentés à l'Annexe B ci-après.

Olivier Bovet demande des nouvelles à propos des autres pays sensibilisés et des groupes de sensibilisation. Anthony déclare que les groupes « les amis de » ont été mis sur pied et que certains

d'entre eux sont actifs. Concernant la Colombie, une annonce en faveur de la mise en œuvre de l'ITIE vient d'être rédigée pour sa soumission à la considération du Président. Il est convenu d'ajouter le Myanmar à la liste des pays à sensibiliser en priorité. Clare suggère que le terme « pays prioritaire » soit changé en « pays ciblé ».

Le Conseil d'administration prend note de la formation du Groupe multipartite aux États-Unis et de la mise au point du « modèles des États » par le pilote australien. Clare exprime l'avis que, s'il est vrai que l'ITIE doit s'appuyer sur les systèmes existants, il ne peut y avoir un système pour les pays de l'OCDE et un autre système plus onéreux pour les autres pays.

Debra Valentine commente la valeur potentielle de la mise en œuvre de l'ITIE par le Brésil. Jonas Moberg rappelle au Conseil d'administration que le Brésil est un pays prioritaire à sensibiliser et que plusieurs efforts ont été déployés afin de sensibiliser le gouvernement, les entreprises et la société civile. Alfredo Pires tient le Conseil d'administration au courant des activités du groupe de pays lusophones, qui suit actuellement celles du Brésil. Il informe également le Conseil d'administration que le Timor-Leste apporte un soutien financier aux activités de mise en œuvre du Mozambique et de Sao Tome-et-Principe.

Mesures à prendre

Le Secrétariat doit informer le gouvernement du Tadjikistan de la décision du Conseil d'administration.

Le Secrétariat doit ajouter le Myanmar à la liste des pays à sensibiliser en priorité.

22-7 Rapport du suivi de la mise en œuvre et rapport sommaire du Fonds fiduciaire multi-donateurs de la Banque mondiale

Rapport de suivi de la mise en œuvre (IPR)

Jonas souligne que le Secrétariat a identifié dix pays qui connaissent des difficultés significatives. De nombreux problèmes concernent des retards dans les passations de marchés. Michel Okoko fait remarquer que si l'on se base sur une définition plus large, ce sont alors 24 pays qui sont confrontés à des difficultés.

Anthony Richter informe le Conseil d'administration de la récente arrestation d'un associé de Revenue Watch Institute en Azerbaïdjan. Shahmar Movsumov répond que ce cas n'a aucun rapport avec l'ITIE. Jonas fait remarquer que le Secrétariat est au courant de la situation. Suivant les précédents établis à partir d'affaires antérieures, aucun lien direct entre cette arrestation et la mise en œuvre de l'ITIE n'a été cette fois-ci identifié.

Jonas aborde les préoccupations relatives à la longueur du Rapport de suivi de la mise en œuvre, en rappelant aux membres du Conseil d'administration qu'il existe des pages pays sur le site Internet de l'ITIE contenant des informations détaillées sur le processus ITIE dans les pays la mettant en œuvre. L'objectif du Rapport de suivi de la mise en œuvre est de se concentrer sur les enjeux.

Debra Valentine affirme qu'un soutien financier à Madagascar de la part des bailleurs serait bienvenu, car le processus ITIE y apporte une contribution significative.

Fonds fiduciaire multi-donateurs

Paulo de Sa informe le Conseil d'administration que le Fonds fiduciaire multi-donateurs de la Banque mondiale dispose de 62 millions de dollars US pour la mise en œuvre de l'ITIE et qu'à ce jour 31 millions

ont été déboursés. Le Fonds fiduciaire multi-donateurs a accordé 41 subventions à 33 pays et qu'il en déboursera 20 autres. Il mentionne que le travail s'achemine à présent vers les subventions de post-Conformité. Paulo suggère aux membres du Conseil d'administration de se rendre sur le site [Internet](#) pour obtenir de plus amples informations.

22-7-B Dates d'échéance de soumission de rapports

Jonas Moberg se réfère aux discussions qui ont eu lieu à Lusaka et au contenu de la Circulaire n°138 du Conseil d'administration, ainsi qu'à la nécessité d'établir une procédure à appliquer aux pays qui ne tiennent pas l'échéance de publication régulière et ponctuelle de rapports. Les Règles de l'ITIE prévoient la possibilité pour les Groupes multipartites de s'écarter des obligations de publication ponctuelle de rapports, mais ne contiennent aucun critère pour l'appréciation des écarts de ce type. Les Règles de l'ITIE sont également ambiguës sur la question de savoir si les pays qui ne tiennent pas l'échéance doivent être suspendus ou radiés, et sur les procédures d'application exécutoire de ces mesures. Le Secrétariat a identifié plusieurs options que le Conseil d'administration pourrait considérer : radiation, prolongation générale, suspension temporaire, ou report des cas en présence jusqu'au moment où le Conseil d'administration aura arrêté sa décision sur la manière de trancher ces questions dans le cadre de la norme ITIE révisée.

Certains membres du Conseil d'administration soulignent qu'il est nécessaire de faire preuve de souplesse, rappelant qu'une décision de radiation pourrait avoir des répercussions significatives sur l'engagement politique et l'implication des parties prenantes dans le pays visé. La plupart des membres du Conseil d'administration se déclarent d'accord avec la recommandation du Secrétariat voulant que la suspension temporaire constitue une solution appropriée.

Mauritanie et Yémen

Le Conseil d'administration convient de suspendre la Mauritanie et le Yémen à compter du 26 février 2013.

En tant que pays Conforme à l'ITIE, la Mauritanie devait, selon les Règles de l'ITIE 2011, publier son rapport 2010 au plus tard le 31 décembre 2012. Lors de la décision du Conseil d'administration de lever la suspension du Yémen en février 2012, le pays devait publier ses rapports ITIE 2008 et 2009 au plus tard le 31 décembre 2012. Ces deux pays n'ont pas respecté ces échéances et n'ont pas publié de rapport au moment de la réunion du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration conclut que la Mauritanie et le Yémen n'ont pas été confrontés à des circonstances exceptionnelles qui pourraient justifier une prorogation de l'échéance donnée. Il est donc convenu de suspendre temporairement la Mauritanie et le Yémen avec effet immédiat. Les suspensions seront levées lorsque le Secrétariat confirmera que les rapports ITIE 2010 ont été publiés au plus tard le 30 juin 2013. Sans cette confirmation, la suspension restera en vigueur jusqu'à ce que le Secrétariat international confirme que les rapports ITIE ont été publiés conformément à l'exigence 5(e). Si les mesures correctives nécessaires ne sont pas menées à bien dans un délai d'un an, le Conseil d'administration envisagera la radiation.

Le Conseil d'administration décide que le Nigéria, le Ghana et la Zambie doivent conserver leur statut de pays Conformes bien qu'ils n'aient pas respecté la date d'échéance du 31 décembre 2012 mais du fait qu'ils aient publié leurs rapports ITIE de rapprochement avant la réunion du Conseil d'administration.

22-7-C Dates d'échéance de Validation

Jonas présente le document en notant que, pour juger de l'issue d'une seconde Validation ou d'un examen du Secrétariat, les Règles actuelles n'offrent pas la flexibilité nécessaire pour tenir compte des progrès réalisés par les pays concernés ou de leur proximité à l'atteinte de la Conformité. Si un pays mettant en œuvre l'ITIE ne satisfait pas à toutes les exigences de l'ITIE lors de leur seconde Validation, les Règles de l'ITIE stipulent qu'il doit être radié. Dans les cas où les progrès ont été continus et où prévaut un fort engagement envers le processus, la radiation pourrait compromettre les efforts visant à la réalisation des Principes de l'ITIE.

Plusieurs membres du Conseil d'administration conviennent qu'il faut faire une différence entre les pays qui ont accompli des progrès significatifs et ceux qui n'ont accompli aucun progrès. Certains membres ont des réserves sur l'opportunité de modifier les dispositions des Règles et préfèrent que l'on reporte toute décision sur les cas en cause jusqu'au moment où l'on sera convenu de la manière de traiter de ces cas dans la norme révisée.

Le Conseil d'administration convient que, du moment où un pays a enregistré des « progrès significatifs » sans avoir cependant atteint la Conformité au terme d'une seconde Validation ou d'un examen du Secrétariat, il doit être temporairement suspendu, et non radié. La suspension pourra rester en vigueur pour une période maximale de 12 mois, au terme de laquelle le pays aura à entreprendre un examen du Secrétariat visant à démontrer sa Conformité.

Mesures à prendre

La Présidente doit écrire aux gouvernements de Mauritanie et du Yémen, les informant de la décision du Conseil d'administration et les encourager à publier leurs rapports en suspens (Mauritanie 2010, Yémen 2008-2010) dans les meilleurs délais.

22-8 Rapport du Comité de Validation

Les détails des décisions du Conseil d'administration sont présentés à l'Annexe A plus bas.

22-8-A Validation du Gabon

Le Conseil d'administration convient de radier le Gabon à la date effective du 27 février 2013. Le Gabon devait soumettre un deuxième rapport de Validation approuvé par le Groupe multipartite au plus tard le 9 décembre 2012. Aucun rapport, ni demande de prorogation n'ont été reçus à l'échéance fixée. Le Conseil d'administration prend note du fait que le 15 février 2013 (environ neuf semaines après l'échéance), la Présidente de l'ITIE a reçu une lettre du Groupe multipartite indiquant que l'ITIE Gabon soumettait un rapport de Validation au Conseil d'administration sous réserve que le Conseil d'administration prenne en compte les commentaires du Groupe multipartite. L'évaluation du Conseil d'administration est que les informations complémentaires fournies par l'ITIE Gabon ne constituent pas de motifs raisonnables expliquant le non respect de l'échéance et que les retards pour achever l'exercice de Validation relevaient largement du contrôle de l'ITIE Gabon. Le Conseil d'administration fait remarquer que le Gabon peut déposer une nouvelle demande de Candidature à l'ITIE à tout moment et qu'il est important de communiquer ce message au gouvernement.

22-8-B Examen du Secrétariat pour le Burkina Faso

Le Conseil d'administration de l'ITIE convient de désigner le Burkina Faso pays Conforme à l'ITIE, à compter du 27 février 2013. Le Conseil d'administration a pris en considération l'Examen du Secrétariat du Burkina Faso. Il conclut que le Burkina Faso a mené à bien toutes les mesures correctives requises par le Conseil d'administration.

22-8-C Rapport final de Validation du Congo

Le Conseil d'administration de l'ITIE convient de désigner le Congo pays Conforme à l'ITIE à compter du 27 février 2013. Prenant en compte l'évaluation du Validateur et celle du Secrétariat, le Conseil d'administration exprime sa satisfaction quant aux améliorations apportées par les parties prenantes de l'ITIE au Congo à la mise en œuvre de l'ITIE, notamment par la qualité des déclarations, et par le soutien politique et financier nécessaire que le gouvernement fournit à présent. Le Conseil d'administration appelle les parties prenantes et le gouvernement à poursuivre ce niveau de coopération et d'engagement afin de garantir que le Congo puisse conserver son statut de pays Conforme.

22-8-D Rapport final de Validation de la Sierra Leone

Suite à la soumission du rapport de Validation de la Sierra Leone le 9 décembre 2012, le Comité de Validation a conclu que la Sierra Leone n'est pas parvenue à atteindre la Conformité pour toutes les exigences. Comme il s'agit de la deuxième Validation, les Règles (Note-directive n° 3) stipulent que le pays doit être radié. Cependant, suite à la décision antérieure du Conseil d'administration de suspendre les pays qui ont accomplis des progrès significatifs après une seconde Validation, le Conseil d'administration convient que la Sierra Leone devra être suspendue de manière temporaire. La suspension sera levée lorsque le Conseil d'administration sera satisfait que les mesures correctives recommandées pour atteindre la Conformité ont été menées à bien de manière satisfaisante. La Conformité sera vérifiée par le biais d'un Examen du Secrétariat mené au cours des 12 prochains mois. Si la suspension continue à s'appliquer pendant plus d'un an, c'est-à-dire au-delà de l'échéance du 27 février 2014, le Conseil d'administration envisagera de radier la Sierra Leone.

Mesures à prendre

La Présidente doit écrire au quatre pays concernés pour les informer des décisions du Conseil d'administration.

22-9 S'inspirer des progrès réalisés

Cette section fait référence aux propositions présentées dans le Document du Conseil d'administration 22-9-A « [S'inspirer des progrès réalisés](#) ».

Il est convenu que le Conseil d'administration se concentrera sur les questions de politiques en suspens. Le Conseil d'administration conviendra des questions qui nécessiteront davantage de travail et d'efforts de rédaction pris en charge par des petits groupes, en faisant appel à des experts externes si nécessaire. Le Secrétariat est chargé de préparer un nouveau projet de norme ITIE qui sera diffusé et convenu par Circulaire du Conseil d'administration. Le Secrétariat est chargé de soumettre une suggestion de calendrier par voie de Circulaire de Conseil.

- Le Conseil d'administration convient de conserver l'Exigence 4(b), qui a été supprimée par erreur, dans les Règles actuelles de l'ITIE : « La mise en œuvre de l'ITIE nécessite un processus de prise de décision inclusif tout au long de la mise en œuvre, chaque collègue devant être traité comme un partenaire ».

- **Proposition 1 sur les informations contextuelles.** Il est convenu d'exiger que les rapports ITIE contiennent une description du régime fiscal, des informations sur la contribution des industries extractives à l'économie, les données de production, un aperçu des projets de l'industrie extractive et la description de la participation de l'État dans les industries extractives.
- **Proposition 2 sur la description de la répartition des revenus.** Il est convenu de : (a) exiger que les rapports ITIE expliquent la répartition des revenus ne figurant pas dans le budget, et (b) encourager l'inclusion dans les rapports ITIE d'informations complémentaires sur la gestion des revenus et les dépenses.
- **Proposition 8 sur la qualité des données.** Il est convenu d'exiger que « les paiements et les revenus soient rapprochés par un administrateur indépendant et crédible, appliquant les normes internationales d'audit et d'assurance, et accompagnés de la publication de l'avis de l'administrateur concernant ce rapprochement, y compris les écarts, et d'un résumé informatif du travail entrepris pour aider les utilisateurs ciblés à comprendre la nature de l'assurance apportée ». Le Conseil d'administration examine la question de savoir si les entreprises doivent fournir une lettre de confirmation de leur auditeur externe.
- **Proposition 9 sur la désagrégation** En s'appuyant sur les exigences en place stipulant que les Groupes multipartites doivent convenir de formulaires de déclaration et du degré d'agrégation ou de désagrégation des données dans le rapport ITIE (Exigence 9(c)), il est convenu que l'on exigera une déclaration au niveau du projet dans la mesure où elle serait cohérente avec les règles de la SEC et les exigences à venir de l'UE.

Les représentants des entreprises pétrolières et gazières ne soutiennent pas la proposition de d'exiger ou d'encourager les déclarations par projet dans le cadre de l'ITIE.

- **Propositions 10, 11 et 12 sur les entreprises appartenant à l'État** Les propositions sont approuvées. Le Conseil d'administration discute de l'équivalence des « divulgations par les entreprises appartenant à l'État de leurs dépenses quasi-fiscales » et des domaines où les entreprises effectuent des dépenses sociales importantes, en sus du paiement des impôts classiques (comme discuté dans la proposition 14). Il est souligné que le Groupe multipartite joue un rôle clé dans la garantie que ces problèmes sont résolus pleinement et équitablement. Le Secrétariat est chargé d'examiner l'applicabilité de la formulation actuelle aux Règles de l'ITIE : « mettre au point des formulaires de déclaration en vue d'atteindre un niveau de transparence égal à celui qui existe pour les autres paiements et flux de revenus ».
- **Proposition 13 sur la revente de revenus en nature.** Il est convenu que « lorsque la vente des revenus en nature représente une part significative des revenus des industries extractives, le gouvernement ainsi que l'entreprise ou les entreprises appartenant à l'État en question soient tenus de divulguer les volumes vendus et les revenus perçus ». En outre, lorsque cela est pratiquement faisable, que le Groupe multipartite soit encouragé à charger l'administrateur indépendant de rapprocher les volumes vendus avec les revenus reçus en faisant figurer les entreprises acheteuses dans le processus de déclaration. Michel Okoko soutient que les sociétés nationales ne devraient pas être tenues de divulguer des informations qui pourraient les mettre dans une situation de désavantage concurrentiel par rapport à d'autres producteurs et exportateurs. Il est convenu que les données publiées devront être présentées sous forme ventilée et qu'elles devront correspondre aux déclarations des autres paiements et flux de

revenus.

- **Proposition 14 sur les dépenses sociales.** Il est convenu d'exiger que « lorsque les dépenses sociales prévues par la législation ou par contrat avec l'État régissant l'investissement extractif sont significatives, le rapport ITIE doit divulguer ces transactions, et si possible les rapprocher ».
- **Proposition 15 sur les droits de transit.** Il est convenu que lorsque les revenus issus du transport du pétrole, du gaz et des minéraux sont significatifs, le gouvernement ainsi que l'entreprise ou les entreprises appartenant à l'État sont tenus de divulguer les revenus perçus. Lorsque cela est pratiquement faisable, le Groupe multipartite est encouragé à charger l'administrateur indépendant de rapprocher les paiements et les revenus significatifs.
- **Proposition 16 sur les licences et la propriété réelle.** Concernant les licences, le Conseil d'administration réitère sa position convenue à Lusaka :

« cela doit être exigé sous réserve de l'approbation d'exigences plus détaillées qui donneront aux Groupes multipartites une certaine souplesse quant à l'adoption de l'approche la plus pratique et économique. Les Groupes multipartites conviennent également des moyens d'introduire ces dispositions face au cas où les administrations infranationales délivreraient également des licences. Une infraction mineure ne compromettrait pas la Conformité. »

Il est convenu d'exiger la divulgation des détenteurs de licences et des informations sur les octrois de licences, sous réserve d'une formulation plus détaillée de cette exigence afin que les conséquences pratiques de son application soient établies comme il convient. Il s'agira également de fixer les dispositions de gouvernance entourant l'octroi de licences.

Le Conseil d'administration note à quel point la transparence concernant la propriété réelle des investissements extractifs est importante pour la gouvernance du secteur et comme moyen de contrôle de la corruption, et rappelle que tous les pays de mise en œuvre sont en faveur d'une telle norme. Il est également remarqué qu'on ne dispose que d'une expérience limitée de la résolution de ces questions dans le cadre de l'ITIE et que, par conséquent, des actions supplémentaires d'expérimentation et pilotes seraient nécessaires. Lors de la rédaction détaillée de toute future exigence, il sera nécessaire de tenir compte de l'approche du Groupe d'action financière et de la réglementation proposée par l'UE en matière de lutte contre le blanchiment de l'argent.

Certains membres du Conseil d'administration souscrivent au projet d'exiger la divulgation de la propriété réelle d'investissements extractifs. Il est suggéré qu'une approche pratique consisterait en ce que le gouvernement exigerait, dans le cadre du processus de déclaration de l'ITIE, des précisions relatives à la propriété réelle des investissements à toutes les entreprises. La conformité à cette exigence serait évaluée, et il ne serait pas prévu d'exiger la vérification de l'information fournie. Il est convenu d'explorer d'autres suggestions sur les moyens de rendre cette information disponible.

La Présidente parvient à la conclusion qu'on ne dispose pas de suffisamment d'expérience et que les pays mettant en œuvre l'ITIE n'ont pas adéquatement consultés, mais qu'il convient que la norme ITIE encourage la divulgation de la propriété réelle.

- **Proposition 18 sur les contrats** Le Conseil d'administration examine la question de savoir si les divulgations de contrats doivent être exigées, encouragées ou laissées à la discrétion des pays

mettant en œuvre l'ITIE. Le Conseil d'administration prend note d'une étude des pays mettant en œuvre l'ITIE qui indique qu'un nombre significatif d'entre eux souhaite que cela soit rendu obligatoire. Dans certains cas, le soutien pose comme condition que ce souhait se limite à exiger la divulgation des futurs contrats et/ou à permettre aux pays de censurer les informations sensibles d'un point de vue commercial. La position de 16 autres pays n'est toujours pas connue. Plusieurs membres du Conseil d'administration mentionnent la tendance vers la transparence des contrats et concluent que cette transparence est souhaitable.

Il est convenu que la nouvelle norme doit encourager la transparence des contrats. L'une des options mentionnées est que les Groupes multipartites doivent discuter de leur position sur la transparence des contrats et la documenter. D'autres améliorations aux dispositions détaillées sont nécessaires. Dans le texte de projet détaillé, d'autres suggestions peuvent être considérées, en s'appuyant sur l'accord selon lequel la norme ITIE doit encourager la divulgation des contrats.

Les représentants des compagnies pétrolières et gazières internationales ne soutiennent pas les suggestions visant à établir la transparence des contrats dans le cadre de l'ITIE. Les représentants de la société civile n'appuient pas la suggestion voulant que la nouvelle norme ITIE se borne à encourager la transparence des contrats, et s'en tiennent à leur position, selon laquelle la transparence des contrats devra constituer une exigence de la future norme.

- **Proposition 25 sur le Groupe d'experts.** Il est convenu de ne pas poursuivre cette proposition pour le moment, mais que le Conseil d'administration pourra souhaiter considérer si ce type de groupe est nécessaire à l'avenir.
- **Propositions 26-27 sur ce qui doit être validé et la manière de valider.** Il est convenu de conserver la pratique déjà existante d'évaluer chaque exigence comme étant « satisfaite » ou « non satisfaite ». Lorsque les exigences sont jugées non satisfaites, le validateur doit apporter une distinction entre « non satisfaite avec des progrès limités » et « non satisfaite avec des progrès significatifs ». Comme c'est le cas aujourd'hui, le validateur doit fournir un rapport narratif qui aborde l'impact de l'ITIE dans le pays, la durabilité du processus ITIE et toutes les innovations et mesures entreprises par le Groupe multipartite qui dépassent les Exigences de l'ITIE. Le Secrétariat est chargé d'explorer les autres mécanismes visant à reconnaître la mise en œuvre excédant les Exigences de l'ITIE, de tels mécanismes pouvant comporter l'attribution de distinctions et la publication d'études de cas.
- **Proposition 28 sur la fréquence de la Validation.** Le Conseil d'administration réitère sa décision prise à Lusaka, selon laquelle la Validation des pays Conformés doit avoir lieu tous les trois ans et convient que la date d'échéance « pour soumettre un rapport final de Validation avalisé par le Groupe multipartite » soit remplacée par une date à laquelle la Validation doit commencer (sur une base « prêt ou pas prêt »).
- **Proposition 30 sur le financement de la Validation.** Le Conseil d'administration convient, en principe, que la Direction internationale de l'ITIE doit financer et attribuer le marché de la Validation en lieu et place du système actuel dans lequel la Validation est payée et attribuée par les pays mettant en œuvre l'ITIE. Un travail plus approfondi est nécessaire pour confirmer la disponibilité du financement par le biais du Fonds fiduciaire multi-donateurs de la Banque mondiale.
- **Proposition 32 sur la mise en œuvre adaptée.** Le Conseil d'administration convient que les

pays mettant en œuvre l'ITIE peuvent solliciter son approbation en vue de l'exemption de certaines Exigences de mise en œuvre pour des motifs constitutionnels, financiers ou pratiques, formalisant une pratique ad hoc établie. Le Secrétariat est chargé d'améliorer la formulation du libellé concernant l'admissibilité à ce type d'exemption. Il est remarqué qu'une telle disposition devrait être utilisée avec grand soin pour éviter qu'elle soit interprétée comme une application inéquitable des Règles. Il est souligné qu'il est très important de continuer à accorder des traitements comparables aux différents pays.

- **Proposition 33 sur les Notes-Directives.** Le Conseil d'administration convient que les Notes-Directives actuelles doivent être intégrées dans la norme révisée. Anthony Richter indique que le collège de la société civile entreprendra certains travaux au sujet du libellé touchant aux Exigences relatives à la société civile, parce que ces questions revêtent une grande importance pour l'ITIE. Les membres du Conseil d'administration sont invités à faire des commentaires sur la proposition du Secrétariat sur les modifications apportées à la Note-Directive n°3 diffusée avant la réunion du Conseil d'administration.
- **Transition vers la norme révisée.** Le Conseil d'administration prend note du fait qu'un certain nombre de pays mettant en œuvre l'ITIE connaissent des difficultés pour satisfaire aux exigences actuelles (y compris les modifications apportées aux Règles en 2011) et que les modifications apportées impliquent un travail supplémentaire et un amendement des procédures établies. Le Conseil d'administration convient qu'il est souhaitable que la norme ITIE révisée entre en vigueur dès que possible après son aval, mais que les pays mettant en œuvre l'ITIE auront besoin d'un délai raisonnable pour s'adapter. Le Secrétariat est chargé du développement d'une proposition plus détaillée sur les dispositions transitoires.

Edward Bickham suggère que toutes les modifications apportées aux Règles de l'ITIE fassent l'objet d'un système de suivi, afin que les dispositions existantes ne soient pas omises par inadvertance. Jonas fait remarquer qu'assurer le « suivi des modifications » ne constituait pas une solution pratique puisqu'il s'agira de passer de 21 à 7 Exigences. Le Secrétariat a donc inséré des cases à commentaires dans le projet de norme, ce qui permet de différencier les nouvelles normes du libellé actuel. Le Secrétariat a sollicité les commentaires des membres du Conseil d'administration à propos de plusieurs questions, y compris l'intégration de la Note-Directive n°6 relative à la participation de la société civile. Le Secrétariat fournira une version des Règles de l'ITIE montrant les modifications apportées et comportant des cases à commentaires indiquant celles des dispositions qui auront été ajoutées, modifiées et supprimées.

Mesures à prendre

Le Secrétariat doit organiser des groupes de parties prenantes et d'experts intéressés en vue d'éclaircir les questions en suspens.

Le Secrétariat doit préparer un nouveau projet de la norme ITIE, qui sera diffusé par voie de circulaire du Conseil d'administration, ainsi qu'un calendrier pour convenir de la norme avant la Conférence mondiale.

Le Secrétariat présentera une version des Règles de l'ITIE avec suivi des modifications, assortie de cases indiquant là où il a été nécessaire d'ajouter, de modifier ou de supprimer des dispositions.

Le Secrétariat explorera les mécanismes possibles permettant de reconnaître les situations où la mise en œuvre aura dépassé les exigences de l'ITIE.

Le Secrétariat mettra au point des dispositions transitoires.

22-10 Conférence mondiale de l'ITIE

Sam Bartlett et Chantal Spit donnent les dernières informations au Conseil d'administration à propos des préparations pour la Conférence et l'Exposition nationale. Le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec le gouvernement australien et avec un groupe de travail sur la conférence mis sur pied par le Conseil d'administration.

Andrew Schoeffel présente une vue d'ensemble de la Conférence « Mining for Development » qui aura lieu juste avant la Conférence mondiale. La conférence portera principalement sur le rôle des communautés, sur les enjeux pour le développement et sur les femmes dans le secteur minier.

22-11 Réunions du Conseil d'administration pour 2013

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu à Sydney. Shahmar Movsumov, au nom du gouvernement de l'Azerbaïdjan, propose que la réunion du Conseil d'administration prévue à l'automne ait lieu à Bakou. Le calendrier pour le reste de l'année 2013 sera reporté jusqu'à l'élection du nouveau Conseil d'administration de l'ITIE.

Autres questions

Jonas annonce que la Finlande a convenu de contribuer à hauteur de 500 000 euros au financement de l'ITIE. Le Conseil d'administration exprime sa vive appréciation pour ce don.

Liste des participants

Présidente

L'Honorable Clare SHORT

Pays

Pays mettant en œuvre l'ITIE

M. Abdoul Aziz ASKIA, Secrétaire permanent, ITIE Niger

Suppléant : **M. Sidi OULD ZÉÏNE**, Président du Comité national, ITIE Mauritanie

M. Florent Michel OKOKO, Président du Comité exécutif, ITIE Congo

Suppléant : **M. Robert MOÏDOKANA**, Coordonnateur National, ITIE République Centrafricaine

M. Ibrahim DANKWANBO, Contrôleur General, Nigéria

Suppléant : **M. Roosevelt Gasolin JAYJAY**, ancien Ministre des Terres, des Mines et de l'Énergie, Liberia

M. Alfredo PIRES, Ministre du Pétrole aux Ressources naturelles, Timor-Leste

M. Erry Riyana HARDJAPAMEKAS, Chef du Secrétariat d'Intérim, ITIE Indonésie

Suppléant : **M. Shahmar MOVSUMOV**, Directeur exécutif, Fonds d'État pétrolier, Azerbaïdjan

Pays soutenant l'ITIE

M. Robert CEKUTA, Principal Secrétaire assistant adjoint, Département d'État, États-Unis

Suppléant : **M. Mark PEARSON**, Directeur général, Relations externes, Sciences et Intégration de Politique, Ressources naturelles, Canada

M. Donal BROWN, Chef des Programmes et de la Politique pour la Région Afrique, Département pour le Développement international (DFID), Royaume-Uni

Suppléant : **M. Harald TOLLAN**, Conseiller principal, Ministère des Affaires étrangères, Norvège

M. Olivier BOVET, Responsable Principal du Programme pour la Promotion du Commerce, (SECO)

Organisations de la société civile

M. Dorjdari NAMKHAJANTSAN, Responsable, Open Society Forum, Mongolie

Suppléant : **M. Mericio J. DOS REIS "Akara"**, Directeur, Institut Luta Hamutuk, Timor-Leste

Mme Hannah OWUSU-KORANTENG, Directrice exécutive associée, Wacam, Ghana

Suppléant : **M. Sabit BAGIROV**, Directeur, Centre de Recherche économique et politique, Azerbaïdjan

M. Jean Claude KATENDE, Président National de l'ASADHO, Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme, Coordinateur PCQVP, République Démocratique du Congo

Suppléant : **Mr Ali IDRISSE**, Coordinateur National du ROTAB PCQVP, Niger

Mme Corinna GILFILLAN, Chef, Global Witness, États-Unis

Suppléant : **M. Eelco DE GROOT**, Conseiller politique principal, Cordaid, Pays-Bas

M. Anthony RICHTER, Président, Revenue Watch Institute (RWI), États-Unis

Suppléant : **M. Epifanio BACA TUPAYACHI**, Grupo Propuesta Ciudadana, Pérou

Entreprises y compris les Investisseurs

Mme Baiba RUBESA, Responsable de la Section Responsabilité sociale de l'Entreprise, Statoil ASA

M. Stuart BROOKS, Responsable, Relations internationales, Chevron

Suppléant : **M. Guillermo Garcia**, Chef de la Section Transparence des Revenus, ExxonMobil

M. Jim MILLER, Vice Président, Affaires environnementales, Freeport-McMoRan, Copper&Gold Inc.

Suppléant : **M. Edward BICKHAM**, Conseiller, International Council on Mining and Metals (ICMM)

Mme Debra VALENTINE, Chef de la Division Affaires juridiques & externes, Rio Tinto, Royaume-Uni

M. Alan McLEAN, Chef de la Division fiscale, Royal Dutch Shell

Suppléant : **Mme Elodie GRANT GOODEY**, Chef de la Section Responsabilité sociale de l'Entreprise, BP

M. David DIAMOND, Chef de SRI, Allianz GI Europe

Secrétaire du Conseil d'administration

M. Jonas MOBERG, Chef du Secrétariat international de l'ITIE, Oslo

Observateurs

M. Manuel ADAMINI, SNS Investment

M. Javier AGUILAR, Responsable adjoint de Programme, Banque mondiale

Mme Zainab AHMED, ITIE Nigeria (NEITI) Coordinatrice Nationale, Nigéria

Mme Parvona AKHMEDOVA, Ministère de la Justice, Tadjikistan

M. Tommaso ANDRIA, Conseiller- Responsable adjoint de Mission, Ambassade d'Italie en Norvège

M. Timurali AVGONOV, Ministères des Finances, Tadjikistan

Mme Victoria AYER, Conseillère principale Anti-corruption et bonne gouvernance, USAID

M. Manpreet Singh ANAND, Conseiller Politique principal, Chevron

M. Joe BABITS, Conseiller associé, Shell

M. Francisco BATTALLER-MARTIN, Responsable de l'Équipe Finances publiques, Commission européenne (CE)

M. Kevin BOHRER, Hewlett Foundation

M. Dimitry BUTORIN, Secrétaire adjoint, Ambassade de Russie en Norvège

Mme Ambarsari Dwi CAHYANI, Spécialiste des Revenus, EITI Indonésie

Mme Sarah COOPER, Chargée principale de la Gouvernance, Banque africaine de Développement, (BAD)

Mme Diana CORBIN, Chargée des Opérations, Relations Bailleurs ITIE, Banque mondiale

Mme Aleksandra Fernandes da COSTA, Département de Sciences Politiques, Collège des Sciences sociales et études internationales, University of Exeter

Mme Dorte CHORTSEN, Conseillère, Ministère des Affaires étrangères, Danemark

M. Hervé CRONEL, Conseiller spécial, Chargé de l'Économie et du Développement durable, Organisation Internationale de la Francophonie

M. Daniel DARGENT, Directeur, B3- Questions économiques belges, Ministère des Affaires étrangères, Belgique

Mme Justine De DAVILA, Conseillère Gouvernance – Équipe sur la croissance des secteurs extractifs, Department for International Development (DFID), Royaume-Uni

M. Vegard ENGESÆTH, Consultant Responsabilité sociale, Statoil

M. Oyun ERDENEBUGAN, Ministre adjoint, Ministère des Mines, Mongolie

M. Paulo De SA, Responsable, Oil, Gas and Mining Policy Division, Banque mondiale

M. Farid FARZALIYEV, Fonds d'État pétrolier, Azerbaïdjan

M. Jordi FERRARI, Ministère des Affaires étrangères, France

Mme Marti FLACKS, Directrice adjointe, Bureau of Energy Resources, Office of Energy Programs (ENR/EGA/EP), Department of State, USA

Mme Alexandra GILLIES, Head of Governance, Revenue Watch Institute (RWI)

M. Ruhullo HAKIMOV, Deputy Minister of Finance, Tadjikistan

M. Pekka Juhani HUKKA, Ambassador, Ministry for Foreign Affairs, Finland

Mme Marianne JOHANSEN, Adviser, Norwegian International Climate and Forest Initiative, Ministry of the Environment, Norway

M. Anton KORSHUNOV, Second Secretary, Embassy of Russia, Norway

M. Daniel KAUFMANN, President, Revenue Watch Institute (RWI)

Mme Bayar KHULAN, Officer in charge for EITI and RM, Ministry of Mining, Mongolia

M. Matti KIISSELI, Programme Officer, Ministry of Foreign Affairs, Finland

M. Jean-François LASSALLE, Directeur Affaires Publiques, Total, France

M. Al MARCHETTI, Vice President of International and Federal Relations, Hess Corporation

M. Carlo MERLA, Africa Programme Manager, Publish What You Pay (PWYP)

M. Jose Miguel BACALE MIKUE, Director General, Ministry of Mines, Industry & Energy, EITI Equatorial Guinea

M. Ledum MITEE, Chairman, NEITI Nigeria

M. Christian MOUNZEO, Vice President, EITI Executive Committee, Republic of Congo

M. Lutz NEUMANN, Senior Advisor, German Development Cooperation (GIZ) Germany

M. Brendan O'DONNELL, Global Witness

Ms Christina OLIVECRONA, Analyst Sustainability, Second Swedish National Pension Fund, Sweden

Mr Danny O'MAHONY, Programme Manager, Department for International Development (DfID), UK

Ms Patricia OSIDACH, Petróleos Mexicanos (PEMEX)

M. Diarmid O'SULLIVAN, Adviser, Global Witness

Mme Emmy PERDANAHARI, EITI Indonesia

M. Joseph POWELL, Senior Policy and Advocacy Manager, ONE

Mme Marinke van RIET, Directrice International, Publiez Ce Que Vous Payez (PCQP)

Mme Hilde RØED, Consultante principale Responsabilité Sociale, Statoil ASA

M. Luiz Claudio SAMPAIO, Coordonnateur, Département Transparence et intégrité, PETROBRAS

M. Paul SAMSON, Directeur Général, Institutions multilatérales de développement, Agence Canadienne de Développement International (CIDA), Canada

M. Andrew SCHLOEFFEL, Directeur Politique minière et Engagement, Australian Development Aid (AusAID)

Mme Elda Guterres da Silva, Coordonnatrice nationale, Timor-Leste

M. Toru SUZUKI, Conseiller, Ambassade du Japon en Norvège

M. Samson TOKPAH, Coordonnateur National, ITIE Liberia

Mme Katherine TWOMEY, Chargée principale, Resources Business Liaison Section, Division Commerce et Politique économique, DFAT Australie

M. Alexander VERBEEK, Ministère des Affaires Étrangères, Pays-Bas

M. Lodewijk Gualthérie van WEEZEL, Conseiller juridique, Upstream International, Shell

Mme Erica WESTENBERG, Conseillère Politique ITIE, Revenue Watch Institute (RWI)

M. Joe WILLIAMS, Secrétariat international, Publiez Ce Que Vous Payez (PCQP)

Mme Gabriele ZÖLLER, Responsable Dossier ITIE, BMZ, Allemagne

Secrétariat international de l'ITIE

Mme Aida AAMOT, Coordinatrice de Programmes

Mme Kjerstin ANDREASEN, Administratrice

M. Bady BALDE, Responsable Pays

M. Sam BARTLETT, Directeur régional

M. Wouter BIESTERBOS, Conseiller stratégique

Mme Siri FARSTAD, Directrice régionale

Mme Souad HARVEY, Coordinatrice de Programmes

Mme Helene JOHANSEN, Chargée de Communications

Mme Shemshat KASIMOVA, Stagiaire

Mme Leah KROGSUND, Responsable de l'Administration

M. Anders KRÅKENES, Responsable de la Communication

M. Esben MARCUSSEN, Stagiaire Conférence

M. Francisco PARIS, Directeur régional

M. Jürgen REITMAIER, Conseiller

M. Eddie RICH, Directeur adjoint du Secrétariat

Mme Dyveke ROGAN, Directrice régionale

Mme Chantal SPIT, Responsable de la Conférence

ANNEXE A : RESUME DES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA VALIDATION – OSLO LE 27 FEVRIER 2013

Décision du Conseil d'administration sur le Burkina Faso

Le Conseil d'administration de l'ITIE désigne le Burkina Faso comme étant pays Conforme à l'ITIE à compter du 27 février 2013. Conformément aux Règles de l'ITIE :

- Le Burkina Faso devra procéder à une nouvelle Validation dans un délai de 5 ans (c.-à-d. d'ici le 27 février 2018). Le Groupe multipartite est informé que le Conseil d'administration examine actuellement les procédures de Validation, y compris les propositions relatives à la fixation de dates pour la Validation des pays Conformés. Cette date d'échéance pourrait donc être modifiée en conséquence.
- Les parties prenantes au processus pourront demander une nouvelle Validation à tout moment durant cette période si elles pensent que le processus doit être réexaminé.
- Lorsque des inquiétudes fondées existent sur le fait qu'un pays a atteint le statut de Conformité à l'ITIE, mais que sa mise en œuvre de l'ITIE est ensuite retombée sous le niveau requis pour la Conformité, le Conseil d'administration se réserve alors le droit de prier ce pays d'effectuer une nouvelle Validation ou de risquer d'être radié de l'ITIE.
- Conformément à l'édition 2011 des Règles de l'ITIE, le Burkina Faso devra publier des rapports ITIE tous les ans. Les rapports ITIE devront contenir des données ne portant pas sur des exercices plus anciens que les deux derniers exercices comptables révolus (par ex. un rapport ITIE publié lors de l'année civile/financière 2013 doit reposer sur des données pas plus anciennes que celles de l'année civile/financière 2011).
- Conformément à l'exigence 21(c), le Burkina Faso doit publier un rapport public tous les ans portant sur les activités de l'année précédente et détaillant l'avancement de la mise en œuvre de l'ITIE et des recommandations du validateur.

Le Conseil d'administration félicite le gouvernement burkinabé de son engagement et de la direction qu'il imprime envers le processus ITIE. Le Conseil d'administration félicite également le Comité de Pilotage du Burkina Faso de ses efforts et de sa direction efficace dans la mise en œuvre de l'ITIE. Le Conseil d'administration appelle le gouvernement et le Groupe de travail multipartite à veiller à ce que ses recommandations soient mises en œuvre dans leur intégralité et il charge le Secrétariat international de l'ITIE de lui fournir des rapports de suivi réguliers.

Décision du Conseil d'administration sur le Congo

Le Conseil d'administration de l'ITIE désigne le Congo comme pays Conforme à l'ITIE à compter du 27 février 2013. Conformément aux Règles de l'ITIE :

- Le Congo devra procéder à une nouvelle Validation dans un délai de 5 ans (c.-à-d. d'ici le 27 février 2018). Le gouvernement congolais est informé que le Conseil d'administration examine actuellement les procédures de Validation, y compris les propositions relatives à la fixation de dates pour la revalidation des pays Conformés. Cette date d'échéance pourrait donc être modifiée en conséquence.
- Les parties prenantes au processus pourront demander une nouvelle Validation à tout moment durant cette période si elles pensent que le processus doit être réexaminé.
- Lorsque des inquiétudes fondées existent sur le fait qu'un pays a atteint le statut de Conformité à l'ITIE, mais que sa mise en œuvre de l'ITIE est ensuite retombée sous le niveau requis pour la Conformité, le Conseil d'administration se réserve alors le droit de prier ce pays d'effectuer une nouvelle Validation ou de risquer d'être radié de l'ITIE.
- Conformément à l'édition 2011 des Règles de l'ITIE, le Congo devra publier des rapports ITIE tous les ans. Les rapports ITIE devront contenir des données qui ne portent pas sur des exercices plus anciens que les deux derniers exercices comptables révolus. Pour conserver son statut de pays Conforme, le Congo devra publier le rapport ITIE 2012 au plus tard le 31 décembre 2014.
- Conformément à l'Exigence 21(c), le Congo devra publier un rapport public tous les ans portant sur les activités de l'année précédente et détaillant l'avancement de la mise en œuvre de l'ITIE et des recommandations du Validateur. Le rapport d'avancement pour 2012 devra être publié d'ici le 30 juin 2013.

Le Conseil d'administration félicite le gouvernement congolais et le Comité Exécutif de l'ITIE Congo de leur engagement et de la direction imprimée envers le processus ITIE. Prenant en compte l'évaluation du Validateur et celle du Secrétariat, le Conseil d'administration exprime sa satisfaction quant aux améliorations apportées par les parties prenantes de l'ITIE au Congo à la mise en œuvre de l'ITIE, notamment par la qualité des déclarations, et par le soutien politique et financier nécessaire que le gouvernement fournit à présent. Le Conseil d'administration appelle les parties prenantes et le gouvernement à poursuivre ce niveau de coopération et d'engagement afin de garantir que le Congo puisse conserver son statut de pays Conforme.

Décision du Conseil d'administration sur le Gabon

Le Conseil d'administration convient de radier le Gabon à la date effective du 27 février 2013.

Le Gabon devait soumettre un deuxième rapport de Validation approuvé par le Groupe multipartite au plus tard le 9 décembre 2012. Aucun rapport, ni aucune demande de prorogation n'ont été reçus.

Pour toutes les décisions sur la Validation, le Conseil d'administration donne la priorité à la nécessité de traiter tous les pays de manière égale et de protéger l'intégrité de l'appellation ITIE. La Note-Directive n°3 stipule que « *Si la seconde Validation permet de conclure que le pays Candidat a bien satisfait à toutes les Exigences, le Conseil d'administration désignera le pays comme pays Conforme à l'ITIE. Dans tous les autres cas, y compris la non-*

soumission du second rapport de Validation dans les délais impartis, le pays sera radié».

Le Conseil d'administration fait remarquer que le Gabon peut déposer une nouvelle demande de Candidature à l'ITIE à tout moment. En examinant cette demande, le Conseil d'administration appliquera les procédures convenues pour évaluer les demandes de Candidature. Il évaluera également l'expérience antérieure de la mise en œuvre de l'ITIE, y compris les obstacles précédents à la mise en œuvre efficace et les mesures correctives abordées.

ANNEXE B : RESUME DES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA CANDIDATURE A L'ITIE – OSLO, LE 26 FEVRIER 2013

Décision du Conseil d'administration sur le Tadjikistan

Le Conseil d'administration a admis le Tadjikistan en tant que pays Candidat à l'ITIE le 26 février 2013. Selon les Règles de l'ITIE, le Tadjikistan est tenu de publier son premier rapport ITIE dans les dix-huit mois suivant son admission en tant que pays Candidat (au plus tard le 26 août 2014) et de soumettre un rapport de Validation final (avalisé par le Groupe multipartite) au Conseil d'administration dans les deux ans et six mois suivant son accession au statut de pays Candidat (au plus tard le 26 août 2015). Le non-respect de chacune de ces échéances entraînera la radiation de ce pays de la liste des pays ITIE.